



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 15 avril 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint et André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2009-556

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 31 MARS 2009 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{er} AVRIL 2009

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 31 mars 2009 et de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2009 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2009-557*

RÈGLEMENT NUMÉRO 240-1-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 240-2006 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 985 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET LE PLATEAU, PHASES 36B-1 ET 59 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 240-1-2009 modifiant le règlement numéro 240-2006 dans le but d'y attribuer une somme de 985 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Le Plateau, phases 36B-1 et 59.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-558*

RÈGLEMENT NUMÉRO 319-1-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2005 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 70 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LE PROJET LE PLATEAU, PHASE 36 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 319-1-2009 modifiant le règlement numéro 319-2005 dans le but d'y attribuer une somme de 70 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la réalisation de certains travaux municipaux dans le projet Le Plateau, phase 36.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-559* **RÈGLEMENT NUMÉRO 419-1-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 419-2007 RELATIF À L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET CÔTEAU ST-GEORGES, PHASE 1 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 145 000 \$, DE CRÉER DEUX BASSINS DE TAXATION ET D'AJUSTER LA CLAUSE D'IMPOSITION - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 419-1-2009 modifiant le règlement numéro 419-2007 relatif à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Côteau St-Georges, phase 1 dans le but d'y attribuer une somme de 145 000 \$, de créer deux bassins de taxation et d'ajuster la clause d'imposition.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-560* **RÈGLEMENT NUMÉRO 626-2009 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 220 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET CÔTE BELLEVUE, IMPASSE DE LA BUTTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 626-2009 autorisant une dépense et un emprunt de 220 000 \$ pour réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Côte Bellevue, impasse de la Butte.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-561 **SOUMISSION 2009 SI 028 - VISION INSTRUMENTATION INC. - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR ANALYSER LA TURBIDITÉ ET LES MATIÈRES EN SUSPENSION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 32 461,25 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Vision Instrumentation inc., 358, rue McArthur, Saint-Laurent, Québec, H4T 1X8 pour la fourniture d'équipements spécialisés Hach, soit : des analyseurs, des têtes de turbidimètre et des contrôleurs pour le Service d'environnement au montant total de 32 461,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mars 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-80011-008-71344	15 118,55 \$	Entretiens des usines - Analyseurs de chlore
11-80011-004-71345	15 904,77 \$	Entretiens des usines – Remplacer les sondes
04-13493	1 437,93 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-562

SOUSSION 2009 SP 044 - LAFLÈCHE ENVIRONMENTAL INC. - TRAITEMENT ET VALORISATION DES RÉSIDUS VERTS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 84 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Laflèche Environmental inc., 17125, chemin Laflèche, Moose Creek, Ontario, K0C 1W9 pour le traitement et la valorisation des résidus verts sur la base du prix unitaire inscrit au bordereau de soumission au montant total approximatif de 84 000 \$, incluant la TPS, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date 3 mars 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45525-446-71346	80 000 \$	Collecte des résidus verts - Traitement des résidus verts
04-13493	4 000 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-563

SOUSSION 2009 SP 082 - DIVERS FOURNISSEURS - LOCATION DE VÉHICULES LÉGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTRES SERVICES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la location de véhicules légers, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 17 mars 2009, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des articles, à savoir :

Entreprise Location d'auto Canada Ltée, 2300, promenade Stevenage, Ottawa, Ontario, K1G 3W3 pour les articles 1, 2A, 2B, 3 et 25;

Location Sauvageau inc., 521, Côte Joyeuse, Saint-Raymond, Québec, G3L 4A9 pour les articles 4A, 4B, 5A, 5B, 6A, 6B, 7A, 7B, 8A, 8B, 9A, 9B, 10A, 10B, 11A, 11B, 12A, 12B, 13A, 13B, 14A, 14B, 15A, 15B, 16, 17, 20 et 21;

2313-7292 Québec inc. (Discount), 9500, boulevard Henri-Bourassa Ouest, Saint-Laurent, Québec, H4S 1N8 pour les articles 18, 19A, 19B, 22, 23, 24, 26, 27 et 28;

	Tarifs (excluant les taxes)		
	Journalier	Hebdomadaire	Mensuel
Entreprise Location d'auto Canada Ltée			
ARTICLE 1 - Voiture sous-compacte	30,00 \$	180,00 \$	720,00 \$
ARTICLE 2A - Voiture compacte régulière	31,00 \$	186,00 \$	744,00 \$
ARTICLE 2B - Voiture compacte familiale	31,00 \$	186,00 \$	744,00 \$
ARTICLE 3 - Voiture intermédiaire	31,50 \$	189,00 \$	749,00 \$
ARTICLE 25 - Camion 4x4, cabine équipage (boîte de 6 pieds)	52,50 \$	315,00 \$	1 259,00 \$

Location Sauvageau	Journalier	Hebdomadaire	Mensuel
ARTICLE 4A - Camion ½ tonne, cabine régulière (boîte de 6 pieds)	84,00 \$	384,00 \$	963,00 \$
ARTICLE 4B - Camion ½ tonne, cabine régulière (boîte de 6 pieds) avec freins électriques	99,00 \$	404,00 \$	988,00 \$
ARTICLE 5A - Camion ½ tonne, cabine régulière (boîte de 8 pieds)	84,00 \$	384,00 \$	983,00 \$
ARTICLE 5B - Camion ½ tonne, cabine régulière (boîte de 8 pieds) avec freins électriques	99,00 \$	404,00 \$	1 008,00 \$
ARTICLE 6A - Camion ½ tonne, cabine allongée (boîte de 6 pieds)	84,00 \$	384,00 \$	1 083,00 \$
ARTICLE 6B - Camion ½ tonne, cabine allongée (boîte de 6 pieds) avec freins électriques	99,00 \$	404,00 \$	1 108,00 \$
ARTICLE 7A - Camion ½ tonne, cabine allongée (boîte de 8 pieds)	94,00 \$	404,00 \$	1 083,00 \$
ARTICLE 7B - Camion ½ tonne, cabine allongée (boîte de 8 pieds) avec freins électriques	109,00 \$	424,00 \$	1 108,00 \$
ARTICLE 8A - Camion ½ tonne, cabine équipage (boîte de 6 pieds)	114,00 \$	434,00 \$	1 083,00 \$
ARTICLE 8B - Camion ½ tonne, cabine équipage (boîte de 6 pieds) avec freins électriques	129,00 \$	454,00 \$	1 108,00 \$
ARTICLE 9A - Camion ½ tonne, cabine équipage (boîte de 8 pieds)	134,00 \$	484,00 \$	1 273,00 \$
ARTICLE 9B - Camion ½ tonne, cabine équipage (boîte de 8 pieds) avec freins électriques	149,00 \$	504,00 \$	1 298,00 \$
ARTICLE 10A - Camion ¾ tonne, cabine régulière (boîte de 6 pieds)	94,00 \$	404,00 \$	1 043,00 \$
ARTICLE 10B - Camion ¾ tonne, cabine régulière (boîte de 6 pieds) avec freins électriques	109,00 \$	424,00 \$	1 068,00 \$
ARTICLE 11A - Camion ¾ tonne, cabine régulière (boîte de 8 pieds)	94,00 \$	404,00 \$	1 043,00 \$
ARTICLE 11B - Camion ¾ tonne, cabine régulière (boîte de 8 pieds) avec freins électriques	109,00 \$	424,00 \$	1 068,00 \$
ARTICLE 12A - Camion ¾ tonne, cabine allongée (boîte de 6 pieds)	104,00 \$	424,00 \$	1 163,00 \$
ARTICLE 12B - Camion ¾ tonne, cabine allongée (boîte de 6 pieds) avec freins électriques	119,00 \$	444,00 \$	1 188,00 \$
ARTICLE 13A - Camion ¾ tonne, cabine allongée (boîte de 8 pieds)	104,00 \$	424,00 \$	1 163,00 \$
ARTICLE 13B - Camion ¾ tonne, cabine allongée (boîte de 8 pieds) avec freins électriques	119,00 \$	444,00 \$	1 188,00 \$
ARTICLE 14A - Camion ¾ tonne, cabine équipage (boîte de 6 pieds)	124,00 \$	484,00 \$	1 273,00 \$
ARTICLE 14B - Camion ¾ tonne, cabine équipage (boîte de 6 pieds) avec freins électriques	139,00 \$	504,00 \$	1 298,00 \$
ARTICLE 15A - Camion ¾ tonne, cabine équipage (boîte de 8 pieds)	124,00 \$	484,00 \$	1 273,00 \$

Location Sauvageau (suite)	Journalier	Hebdomadaire	Mensuel
ARTICLE 15B - Camion ¾ tonne, cabine équipage (boîte de 8 pieds) avec freins électriques	139,00 \$	504,00 \$	1 298,00 \$
ARTICLE 16 - Fourgonnette compacte, 5 à 7 places avec climatiseur	94,00 \$	444,00 \$	984,00 \$
ARTICLE 17 - Fourgonnette pleine grandeur, 12 à 15 places avec climatiseur	N/D	N/D	1 963,00 \$
ARTICLE 20 - Camion cube 18 pieds avec rampe d'accès	144,00 \$	504,00 \$	1 788,00 \$
ARTICLE 21 - Camion cube 18 pieds avec plateforme hydraulique et freins électriques	224,00 \$	894,00 \$	2 344,00 \$
2313-7292 Québec inc. (Discount)	Journalier	Hebdomadaire	Mensuel
ARTICLE 18 - Fourgonnette pleine grandeur pour transport d'objets	34,95 \$	215,00 \$	749,00 \$
ARTICLE 19A - Camion cube 16' avec rampe d'accès	64,95 \$	324,00 \$	1 223,00 \$
ARTICLE 19B - Camion cube 16' avec rampe d'accès et freins électriques	N/D	N/D	1 383,00 \$
ARTICLE 22 - Camion nacelle de 34 pieds avec cabine isolée	N/D	998,00 \$	2 099,00 \$
ARTICLE 23 - Camion 4 x 4, cabine régulière (boîte de 6 pieds)	53,95 \$	322,00 \$	1 199,00 \$
ARTICLE 24 - Camion 4 x 4, cabine allongée (boîte de 6 pieds)	57,95 \$	347,00 \$	1 199,00 \$
ARTICLE 26 - Camion 4 x 4, cabine régulière (boîte de 8 pieds)	55,95 \$	339,00 \$	1 199,00 \$
ARTICLE 27 - Camion 4 x 4, cabine allongée (boîte de 8 pieds)	59,95 \$	359,00 \$	1 199,00 \$
ARTICLE 28 - Camion 4 x 4, cabine équipage (boîte de 8 pieds)	63,95 \$	379,00 \$	1 299,00 \$

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 mars 2010. À moins d'un avis écrit dûment signifié par une des parties à l'autre partie, et ce, avant le 1^{er} février 2010, les termes du présent contrat demeureront en vigueur pour une période additionnelle d'une année avec une clause de renouvellement d'une période additionnelle d'une année.

Les prix seront révisés le 31 janvier 2010, selon l'indice des prix à la consommation – Catalogue 62-001.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2010, 2011 et 2012, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-564

SOUSSION 2008 SI 308 - JER-B-SYL INC. (DIVISION I KKWIT) - FOURNITURE DE CENDRIERS EXTÉRIEURS POUR DIVERS ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 38 862,86 \$ - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-404

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-404 en date du 18 mars 2009, adjugeait un contrat à la firme Urbana Mobilier Urbain pour la fourniture de cendriers extérieurs;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est produite lors de l'analyse des soumissions et que les cendriers offerts par la firme retenue ne rencontrent pas les exigences du devis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger la situation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Jer-B-Syl inc. (Division I Kkwit), 520, 12^e Avenue, Richelieu, Québec, J3L 3T4 pour la fourniture de cendriers extérieurs pour divers édifices municipaux pour un montant total de 38 862,86 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 janvier 2009, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-404 en date du 18 mars 2009, annulant ainsi l'adjudication du contrat à la firme Urbana Mobilier Urbain, la soumission de cette dernière n'étant pas conforme.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le document « Transaction et quittance ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79900-532-71349	37 141,36 \$	Autres édifices - Équipements (général) - Entretien des édifices
04-13493	1 721,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-565*

MODIFICATIONS AUX FICHES PTI POUR DES TRAVAUX EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

CONSIDÉRANT QUE la rénovation du salon Jean-Alie à la Maison du Citoyen n'est prévue qu'au programme triennal d'immobilisations 2011 (fiche PI-09-029) et qu'un montant de 300 000 \$ y a été alloué;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux de rénovation sont en cours ou le seront en 2009 et en 2010 et qu'ils nécessitent un coût de rénovation de 260 000 \$ en accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du budget pour l'accessibilité universelle est de 1 140 000 \$ et qu'il a déjà été alloué pour différents projets :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser un transfert de 260 000 \$ du montant de 300 000 \$ octroyé pour les travaux de rénovation du Salon Jean-Alie pour la réalisation des travaux d'aménagement en accessibilité universelle sur des édifices municipaux où les travaux sont présentement en cours ou prévus pour 2009 et 2010 :

- Centre de services de Hull : 7 000 \$ (projet en cours)
- PI-09-033 : Centre communautaire Desjardins : 8 000 \$ (travaux en cours)
- PI-09-036 : Centre communautaire Larocque : 4 000 \$ (travaux prévus en 2009)
- PI-09-038 : Centre communautaire Bisson : 6 000 \$ (travaux prévus en 2009)
- EE-05-30 : Atelier Leduc : 55 000 \$ (travaux prévus en 2009)
- Jeux du Québec : résolution numéro CM-2007-1113 : Complexe Mont-Bleu : 55 000 \$ (travaux en cours)
- EE-04-29 : Théâtre de l'Île : 75 000 \$ (travaux prévus en 2010)
- EE-03-04 : Centre de services de Buckingham : 50 000 \$ (travaux prévus en 2010).

Total des travaux : 260 000 \$

- d'autoriser un transfert de 50 000 \$, prévu en 2011, en 2009 au projet PI-09-31 pour l'ajout de portes automatiques au centre de services de Hull afin de respecter l'intégralité des projets d'accessibilité universelle à cet endroit.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le budget du surplus affecté à l'harmonisation du contrôle des accès et à la mise aux normes des bâtiments municipaux, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-566

PARTICIPATION - MEMBRE DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE - 22^e COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE LÉVIS DU 27 AU 29 MAI 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Mireille Apollon, membre citoyenne de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine à participer au 22^e colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Lévis du 27 au 29 mai 2009.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés par ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives préparées par le service concerné, pour une dépense maximale de 645 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72135-311-71343	616,43 \$	Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine - Congrès et colloques
04-13493	28,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-567

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 12 - 21 661,89 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 13 - 538 032,04 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 13 - 6 105,32 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 10 - 768 797,26 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 12, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 13, la liste des réquisitions numéro 13 et la liste des embauches numéro 10 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 12	Pièces de comptes à payer	21 661,89 \$	30 mars au 3 avril 2009
Liste PD numéro 13	Pièces de comptes à payer	538 032,04 \$	30 mars au 3 avril 2009
Liste des réquisitions numéro 13	Pièces de comptes à payer	6 105,32 \$	30 mars au 3 avril 2009
Liste des embauches numéro 10	Embauche de personnel temporaire	768 797,26 \$	23 au 27 mars 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-568

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-12 POUR LA PÉRIODE DU 26 MARS AU 1^{er} AVRIL 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-12 d'un montant de 1 943 254,15 \$ pour la période du 26 mars au 1^{er} avril 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-569

SOUSSION 2009 SI 021 - BOUDREAU LTÉE - ACHAT DE PAPIER BRUT ET HYGIÉNIQUE - SERVICE DES FINANCES - 71 872,41 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Boudreau Ltée, 45, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S3 pour la fourniture de papier brut et hygiénique pour les sections I, II et III, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 mars 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis seront fermes pour une période de neuf mois à compter de la date de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-570*

MODIFICATION DES BAUX EMPHYTÉOTIQUES - COOPÉRATIVES D'HABITATION DU COTEAU ET L'ALTERNATIVE - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE les coopératives d'habitation du Coteau et l'Alternative ont signé respectivement un bail emphytéotique avec la Ville de Hull, en novembre 1985. Ces baux leur assuraient l'usage (l'usufruit) de leur terrain pour une période de 60 ans, soit du 19 novembre 1985 au 18 novembre 2045;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants des deux coopératives prétendent que la rente annuelle versée à la Ville de Gatineau est trop élevée, rendant ainsi l'exploitation des coopératives difficiles;

CONSIDÉRANT QUE des représentants de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, agissant en tant que prêteur hypothécaire conjointement aux dirigeants des deux coopératives, se sont adressés au Service d'évaluation et des transactions immobilières afin de connaître les raisons pour lesquelles les coopératives du Coteau et l'Alternative paient une rente plus élevée que les autres coopératives de la même catégorie;

CONSIDÉRANT QU'une vérification a été effectuée et que les résultats démontrent clairement que la rente de chacune des coopératives du Coteau et l'Alternative est effectivement plus élevée que celle des coopératives de la même catégorie, et ce, sans raison apparente;

CONSIDÉRANT QUE la Commission permanente sur l'habitation, à sa réunion du 1^{er} avril 2009, a procédé à l'étude de la demande et en recommande son acceptation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier le bail emphytéotique des coopératives d'habitation du Coteau et l'Alternative afin d'y inclure le versement d'une rente annuelle à la Ville de Gatineau au montant de :

- 4 675,34 \$ annuellement du 19 novembre 2008 au 18 novembre 2010
- 6 675,34 \$ annuellement du 19 novembre 2010 au 18 novembre 2015
- 8 675,34 \$ annuellement du 19 novembre 2015 au 18 novembre 2020
- 10 675,34 \$ annuellement du 19 novembre 2020 au 18 novembre 2025
- 12 675,34 \$ annuellement du 19 novembre 2025 au 18 novembre 2030
- 14 675,34 \$ annuellement du 19 novembre 2030 au 18 novembre 2035
- 16 675,34 \$ annuellement du 19 novembre 2035 au 18 novembre 2040
- 19 675,34 \$ annuellement du 19 novembre 2040 au 18 novembre 2045

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-571

FERMETURE COMPLÈTE DU BOULEVARD DE LUCERNE, ENTRE LA RUE BOUDRIA ET LE CHEMIN VANIER - MARCHÉ DE L'ESPOIR (SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - OUTAOUAIS) - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE VAL-TÉTREAU - ALAIN RIEL ET ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Outaouais, a adressé une demande au Service de police afin de fermer le boulevard de Lucerne, entre la rue Boudria et le chemin Vanier, pour y tenir la Marche de l'eSPoir;

CONSIDÉRANT QUE cette activité en est à sa 11^e édition;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police et le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire sont en accord avec la fermeture du boulevard de Lucerne, entre la rue Boudria et le chemin Vanier, pour la tenue de la Marche de l'eSPoir, et ce, de 9 h 30 à 12 h 30 le dimanche 26 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture de rue rendra sécuritaire l'activité mentionnée pour les participants et n'occasionnera pas de détours majeurs pour les automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police sera responsable des opérations de fermeture de rue et que, par conséquent, aucune signalisation ne sera requise :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture complète du boulevard de Lucerne, entre la rue Boudria et le chemin Vanier, dans le cadre de l'événement de la Marche de l'eSPoir organisée par la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Outaouais, et ce, selon les conditions suivantes :

- assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange au niveau de la sécurité, en support aux effectifs policiers;
- assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Hull, avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Adoptée

CE-2009-572

SUBVENTION DE 300 \$ - LA CHANTERELLE - CONCERT - 14 JUIN 2009 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de La Chanterelle, à l'attention de monsieur Michel Morency, case postale 2931, Gatineau, Québec, J8L 2X5, à titre de subvention pour le concert qui aura lieu le 14 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions
02-11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-573

SUBVENTION DE 450 \$ - ORDRE DES FILLES D'ISABELLE - CERCLE 1363, SAINTE-ROSE-DE-LIMA - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de l'Ordre des Filles d'Isabelle, cercle 1363, Sainte-Rose-de-Lima, à l'attention de madame Lise Clément, 207, rue Hubert, Gatineau, Québec, J8P 6P6, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds qui aura lieu le 13 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11415-972	300 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-574

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - RENCONTRE DE TRAVAIL - CAUCUS DES GRANDES VILLES DE L'UMQ - MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL - QUÉBEC - 17 AVRIL 2009**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Alain Riel à participer à une rencontre de travail du Caucus des grandes villes de l'UMQ, réunissant les responsables politiques de la gestion des matières résiduelles, à Québec, le 17 avril 2009 et à rembourser les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312-31082 – Conseil municipal – Frais de représentation, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires. Les frais de déplacement seront remboursés par l'UMQ.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-575

SUBVENTION DE 4 000 \$ - CORPORATION DE L'ÂGE D'OR D'AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 4 000 \$ à l'ordre de la Corporation de l'âge d'or d'Aylmer, à l'attention de madame Reina Bastien, 181, rue Principale, C. P. 76018, Gatineau, Québec, J9H 6W6, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	1 000 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11402-972	1 200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11401-972	800 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11403-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-576 **SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE DU SACRÉ-COEUR - CABINET DU MAIRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'école Sacré-Cœur, à l'attention de monsieur Stéphane Trudel, 420, rue du Progrès, Gatineau, Québec, J8M 1T3, à titre de subvention pour venir en aide aux familles éprouvées lors d'un incendie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-577* **NOMINATION ET SOUTIEN - CRIEUR OFFICIEL DE LA VILLE DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur Daniel Richer afin qu'il soit nommé crieur officiel de la Ville de Gatineau et qu'on lui accorde une aide financière en échange de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Richer demande une aide financière de 1 500 \$ en contrepartie de laquelle, il accordera à la Ville de Gatineau, sa contribution à trois événements, soit comme maître de cérémonie, crieur ou acteur, et ce, dans un contexte et dans le cadre d'activités selon les besoins de la Ville de Gatineau et à être approuvés par la Direction générale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de :

- nommer monsieur Daniel Richer à titre de crieur officiel de la Ville de Gatineau pour une période de cinq ans;
- de verser, pour l'année 2009, une aide financière de 1 500 \$ à monsieur Daniel Richer afin de lui permettre d'agir dans des compétitions nationales comme crieur officiel de la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de Daniel Richer, 53, rue Anjou, Gatineau, Québec, J9H 6B9.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19510-419	1 500 \$	Communications - Autres services professionnels et administratifs

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-578

SOUSSION 2009 SI 085 - LES ENTREPRISES FORMES ET JEUX P.E.B. INC. (ATMOSPHERE) - FOURNIR ET INSTALLER DE NOUVEAUX FAUTEUILS - SALLE JEAN-DESPREZ - MAISON DU CITOYEN - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 76 153 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les entreprises formes et jeux P.E.B. inc. (Atmosphère), 3249, rue Jean-Béraud, Laval, Québec, H7T 2L2 pour la fourniture et l'installation de 250 fauteuils à la salle Jean-Després de la Maison du Citoyen pour un montant total de 76 153 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 mars 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30447-001-71353	72 779,67 \$	Rénovation de la salle Jean-Després et de la bibliothèque d'Aylmer - Salle Jean-Després
04-13493	3 373,33 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-579

SOUSSION 2009 SP 077 - DIVERS FOURNISSEURS - MARQUAGE DE CHAUSSÉE 2009 - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 322 110,15 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour le marquage de chaussée, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 25 mars 2009, à savoir :

SECTION 1

Lignes Rive-Sud inc., 705, rue Rhéaume, Saint-Michel, Québec, J2L 2J0 pour les travaux de marquage mentionnés à la section 1, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 151 942,72 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposée la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

SECTIONS 2, 3, ET 4

Lignco Sigma inc., 17905, rue Gauthier, Bécancour, Québec, G9H 1C1 pour les travaux de marquage mentionnés aux sections 2, 3 et 4, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 170 167,43 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposée la seule soumission reçue et conforme pour la section 2 et la seule soumission reçue et conforme pour les sections 3 et 4.

Les contrats sont effectifs à compter de la date de la présente résolution, et ce, pour une période d'une année.

À moins qu'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Si les contrats sont renouvelés après la première année, les prix unitaires soumis seront révisés le 1^{er} mars 2010, selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2010, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31530-521-71354	307 841,70 \$	Lignage de rues - Entretien et réparations - Infrastructures
04-13493	14 268,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-580*

AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 2 OCTOBRE 2007 CONCERNANT LE PROJET CÔTEAU ST-GEORGES, PHASE 1 ET AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-1393 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QU'une entente a été approuvée le 2 octobre 2007 par la résolution numéro CM-2007-1032 concernant le projet domiciliaire Côteau St-Georges, phase 1 et signée le 5 octobre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le plan de cadastre de la phase 1 du projet domiciliaire Côteau St-Georges a été changé pour celui préparé par monsieur Hugues St-Pierre en date du 5 janvier 2009, dossier 86921, minutes 43512 S;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2007-1032 et l'entente intervenue prévoient le remboursement d'une quote-part municipale relative à l'enfouissement des utilités publiques;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels des travaux projetés sont plus élevés que les coûts indiqués à la résolution numéro CM-2007-1032 et à l'entente approuvée le 2 octobre 2007 et qu'il y a lieu de les amender afin de refléter les coûts réels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'amendement proposé à l'entente approuvée le 2 octobre 2007 en date du 2 octobre 2007 concernant le projet Côteau St-Georges, phase 1 afin de modifier le montant de la quote-part municipale indiquée à l'article 7 et d'ajouter l'article 16 « Clause spéciale »;
- d'approuver le plan de cadastre préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Hugues St-Pierre, en date du 5 janvier 2009, dossier 86921, minutes 43512 S;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'amendement à l'entente;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service de l'ingénierie, la quote-part de la Ville reliée à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout conditionnel à l'approbation, par les autorités compétentes, du règlement d'emprunt numéro 419-1-2009 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 475 000 \$.

De plus, ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-1393 en date du 2 octobre 2007 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2007-1032 en date du 2 octobre 2007 afin d'augmenter le montant remboursable de 145 000 \$ pour un total de 475 000 \$, et ce, à même le règlement numéro 419-2007 et son amendement.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 419-1-2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-581

SUBVENTION DE 625 \$ - CLUB DE CURLING DE BUCKINGHAM - TOURNOI COMMUNAUTAIRE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 625 \$ à l'ordre du Club de curling de Buckingham, à l'attention de monsieur Jean-Pierre Girouard, 626, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2H2, à titre de subvention pour la 12^e édition du tournoi communautaire qui se tiendra du 23 au 26 avril 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11417-972	200 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions
02-11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11408-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-582

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE - PRIX CITOYEN DE LA CULTURE - RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE - MONTRÉAL - 20 AVRIL 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à faire partie du jury pour le concours « Prix citoyen de la culture » organisé par le Réseau les Arts et la Ville, à Montréal le 20 avril 2009 et à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-314 – Conseil municipal – Frais de déplacement, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-583

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MONIQUE DELORME-LYNCH AU POSTE DE TECHNICIENNE EN AVANTAGES SOCIAUX - SECTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) en avantages sociaux à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Monique Delorme-Lynch au poste de technicienne en avantages sociaux à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Delorme-Lynch sera celui de la classe 7, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Monique Delorme-Lynch est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Service des ressources humaines – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-584

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MESSIEURS LAURENT BOUCHARD ET PHILIPPE CLICHE AUX POSTES DE TECHNICIEN À LA COMPTABILITÉ ET À LA PAIE - DIVISION DE LA COMPTABILITÉ, DE LA PAIE ET DU CONTRÔLE INTERNE - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux postes de technicien(ne) à la comptabilité et à la paie à la Division de la comptabilité, de la paie et du contrôle interne du Service des finances (postes numéros FIN-BLC-069 et FIN-BLC-077 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de messieurs Laurent Bouchard et Philippe Cliche aux postes de technicien à la comptabilité et à la paie à la Division de la comptabilité, de la paie et du contrôle interne du Service des finances (postes numéros FIN-BLC-069 et FIN-BLC-077 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de monsieur Laurent Bouchard sera celui de la classe 7, 2^e échelon et le salaire de monsieur Philippe Cliche sera celui de la classe 7, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Messieurs Laurent Bouchard et Philippe Cliche seront assujettis à une période d'essai de trois mois et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence de monsieur Laurent Bouchard à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

La permanence de monsieur Philippe Cliche à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs et conformément à la permanence de madame Mélanie Pilon prévue le 28 avril 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-585

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-127 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LUC RANCOURT AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS, GÉOMATIQUE ET CARTOGRAPHIE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-127 en date du 28 janvier 2009, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Luc Rancourt au poste de chargé de projets, Géomatique et cartographie au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le 20 mars 2009, monsieur Luc Rancourt a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blanc de la Ville de Gatineau et de réintégrer son poste de chargé de projets, Géomatique et cartographie au Service de l'urbanisme et du développement durable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-127 en date du 28 janvier 2009 afin de réintégrer monsieur Luc Rancourt au poste de chargé de projets, Géomatique et cartographie au Service de l'urbanisme et du développement durable.

Adoptée

CE-2009-586

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE HOTTE AU POSTE D'ANALYSTE AUX AVANTAGES SOCIAUX - SECTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'analyste aux avantages sociaux à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-018 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Sylvie Hotte au poste d'analyste aux avantages sociaux à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Sylvie Hotte sera celui de la classe 9, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Sylvie Hotte est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Service des ressources humaines – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-587

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SERGE MARTIN AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX COMPTEURS D'EAU À LA DIVISION DES AQUEDUCS, ÉGOUTS ET DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) aux compteurs d'eau à la Division des aqueducs, égouts et drainage de surface du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-078 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Serge Martin au poste de préposé aux compteurs d'eau à la Division des aqueducs, égouts et drainage de surface du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Serge Martin sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Serge Martin est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Adoptée

CE-2009-588*

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-1614 - MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA VILLE DE GATINEAU ET MODIFICATION AUX STRUCTURES ORGANISATIONNELLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-1052 en date du 15 octobre 2008, acceptait de modifier la structure organisationnelle de la Ville de Gatineau et que certaines corrections doivent être apportées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal acceptait l'abolition du Module des infrastructures et de l'environnement pour créer le Service des travaux publics et que le poste de contremaître de relève (poste numéro STP-CAD-059 au plan d'effectifs des cadres) aurait dû être transféré sous la gouverne du Service de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la modification suivante aux structures organisationnelles du Service des travaux publics et du Service de l'environnement.

Transfert d'un poste cadre :

- transférer le poste cadre de contremaître de relève (poste numéro STP-CAD-059 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Abdelkarim Bentoumi du Service des travaux publics au Service de l'environnement, sous la gouverne du chef de division à la Division des usines et du traitement des eaux.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier les organigrammes visés en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-41110-115 – Environnement – Réguliers – Cadres.

Ce comité modifie sa résolution numéro CE-2008-1614 en date du 15 octobre 2008 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2008-1052 en date du 15 octobre 2008, en conséquence.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-589

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'AUMÔNIER DU SERVICE DE POLICE - MONSIEUR MARCEL LAHAIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente avec l'aumônier du Service de police pour une période de 5 ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier ainsi que le directeur du Service de police à signer l'entente avec l'aumônier du Service de police, monsieur Marcel Lahaie, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21100-419-71347	16 467,01 \$	Administration - Police - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	763,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-590

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE POULIN AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS, SOUTIEN AUX OPÉRATIONS - DIVISION DES EAUX ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chargé(e) de projets, Soutien aux opérations à la Division des eaux et des matières résiduelles du Service des projets immobiliers (poste numéro SPI-BLC-016 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Jean-Philippe Poulin au poste de chargé de projets, Soutien aux opérations à la Division des eaux et des matières résiduelles du Service des projets immobiliers.

Le salaire de monsieur Jean-Philippe Poulin sera celui de la classe 12, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jean-Philippe Poulin est assujetti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31150-112 – Service des projets immobiliers – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-591

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS ROBERT AU POSTE DE COORDONNATEUR, CONSTRUCTION INFRASTRUCTURES - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur(trice), Construction infrastructures au Service de l'ingénierie (poste numéro ING-CAD-019 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Jean-François Robert au poste de coordonnateur, Construction infrastructures du Service de l'ingénierie.

Le salaire de monsieur Jean-François Robert sera celui de la classe 4, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jean-François Robert sera assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Jean-François Robert sera assujetti à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-115 – Service de l'ingénierie – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-592

RETRAITE DE MESSIEURS EDGAR RYAN, CLAUDE TANGUAY, CLAUDE THIBAUT, MICHEL GUINDON, JANIL TRUDEL, JACQUES BARIL, RICHARD GRATTON ET JEAN-CLAUDE BÉGIN - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE messieurs Edgar Ryan, Claude Tanguay, Claude Thibault, Michel Guindon, Janil Trudel, Jacques Baril, Richard Gratton et Jean-Claude Bégin ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Edgar Ryan, opérateur IV	Service de l'environnement	29 ans et 2 mois	1 ^{er} mai 2009
Claude Tanguay, chef de division	Service des travaux publics	15 ans et 7 mois	1 ^{er} mai 2009
Claude Thibault, technicien	Service de l'ingénierie	36 ans et 6 mois	1 ^{er} mai 2009
Michel Guindon, opérateur B	Service des travaux publics	33 ans et 9 mois	1 ^{er} mai 2009
Janil Trudel, préposé aux pompes	Service de l'environnement	19 ans et 3 mois	1 ^{er} mai 2009
Jacques Baril, agent à l'accueil	Service de police	36 ans et 11 mois	1 ^{er} juin 2009
Richard Gratton, opérateur A	Service des travaux publics	35 ans 4 mois	1 ^{er} septembre 2009
Jean-Claude Bégin, technicien	Service de l'ingénierie	33 ans et 10 mois	1 ^{er} décembre 2009

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à messieurs Edgar Ryan, Claude Tanguay, Claude Thibault, Michel Guindon, Janil Trudel, Jacques Baril, Richard Gratton et Jean-Claude Bégin leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2009-593*

RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME NICOLE DUMOULIN À TITRE DE DIRECTRICE - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la directrice du Service des communications vient à échéance le 20 avril 2009;

CONSIDÉRANT la volonté de la Direction générale de renouveler le contrat de madame Nicole Dumoulin pour une durée de 5 ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la prolongation de l'engagement contractuel de madame Nicole Dumoulin à titre de directrice du Service des communications.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-115 – Service des communications – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-594

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR GILLES DESJARDINS AU POSTE DE CHEF DE LA DIVISION DES INFRASTRUCTURES, DES PLATEAUX ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICES DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-394 en date du 11 mars 2009, acceptait la demande de retraite de monsieur Michel Philion, chef de la Division des infrastructures, des plateaux et des équipements du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs (poste numéro LSC-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Gilles Desjardins au poste de chef de division de la Division des infrastructures, des plateaux et des équipements du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs (poste numéro LSC-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres).

Le salaire de monsieur Gilles Desjardins est établi à la classe 5, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Gilles Desjardins occupe une affectation temporaire à titre d'adjoint au chef de la Division des infrastructures, des plateaux et des équipements du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs depuis le 19 mars 2007, la période d'essai est donc complétée. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Gilles Desjardins sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui est accordée de plein droit, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-115 – Direction – Loisirs, sports et vie communautaire – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-595

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR JOËL BERGEVIN AU POSTE DE RESPONSABLE DE LA SECTION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable de la Section des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Hull (poste numéro CSH-CAD-007 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Joël Bergevin au poste de responsable de la Section des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Hull (poste numéro CSH-CAD-007 au plan d'effectifs des cadres).

Le salaire de monsieur Joël Bergevin est établi à la classe 4, 6^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Joël Bergevin est en affectation temporaire à ce poste depuis le 31 mai 2007. La période d'essai est donc complétée.

Monsieur Joël Bergevin sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui est accordée de plein droit, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13220-115 – Centre de services Hull – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-596

CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME DUNTON RAINVILLE POUR SERVICES PROFESSIONNELS AFIN DE REPRÉSENTER LA VILLE DE GATINEAU DANS LE DOSSIER DE LA RUE LAFRANCE, INCLUANT LA POURSUITE INTENTÉE PAR LA COMPAGNIE 170844 CANADA INC. DANS LE DOSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE PORTANT LE NUMÉRO 550-17-002974-077 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QU'une poursuite judiciaire réclamant 655 019,47 \$, dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 550-17-002974-077, a été intentée en janvier 2007 par la compagnie 170844 Canada inc. contre la Ville de Gatineau pour des dommages que cette compagnie prétend notamment avoir subis suite à l'adoption du nouveau règlement de zonage numéro 502-2005 en juin 2005 relativement au développement de son projet domiciliaire sur la rue Lafrance;

CONSIDÉRANT QUE le Service des affaires juridiques a mandaté la firme Dunton Rainville afin de comparaître au nom de la Ville de Gatineau et assurer la défense de celle-ci dans le cadre de cette poursuite;

CONSIDÉRANT QUE la mise en état de ce dossier a été complétée au début de l'année 2008 et que ce dossier était ainsi en attente de dates de procès;

CONSIDÉRANT QU'en date du 15 avril 2008, un état d'urgence local a été déclaré sur le territoire couvrant les terrains occupés par les résidences des 588, 592, 596, 600, 604 et 608 de la rue Lafrance, en raison du risque imminent de glissement de terrain qui existe à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces événements, la compagnie 170844 Canada inc. a procédé à la substitution de ses procureurs et a amendé sa poursuite dans le dossier numéro 550-17-002974-077, de manière à augmenter sa réclamation à 2 931 620,40 \$ et à ajouter de nouveaux codéfendeurs;

CONSIDÉRANT QUE ces amendements autorisés par la Cour, en novembre 2008, forcent une remise en état complète du dossier par l'ensemble des parties avant de fixer des dates de procès et qu'il y a lieu d'obtenir un rapport d'expert-ingénieur nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces amendements, il y a donc lieu de confirmer le mandat de la firme Dunton Rainville afin de continuer à défendre les intérêts de la Ville de Gatineau dans le dossier de la rue Lafrance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme le mandat accordé à la firme Dunton Rainville pour services professionnels afin de défendre la Ville de Gatineau dans le cadre de la poursuite numéro 550-17-002974-077.

Les honoraires seront pris à même le poste budgétaire – 02-12200-412 – Affaires juridiques – Services juridiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-12200-412-71348	66 899,22 \$	Affaires juridiques - Services juridiques
04-13493	3 100,78 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2009.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif